

**Des voix:** Bravo!

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** C'est une bravade.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Lâches.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le député de Perth-Wilmot a une question à poser au premier ministre suppléant.

**M. Jarvis:** Il s'agit de la question de privilège, soulevée par le solliciteur général. Il n'y a eu absolument aucune insinuation de ma part, ni hier ni aujourd'hui. J'ai simplement dit, en posant une question au premier ministre suppléant, que le solliciteur général avait dit que M. Shulman cherchait à faire du scandale au détriment de la vérité. En outre, avant de poser ma question hier, j'ai cité des paroles que l'on prêtait au solliciteur général. Ma question ne visait pas à insinuer quoi que ce soit au sujet du solliciteur général, mais simplement à dire qu'il ne peut être indépendant quand la Gendarmerie royale canadienne est, de par loi, directement comptable envers le ministre et que le ministre, à tort ou à raison, fait l'objet d'une partie de ce rapport général. Comment peut-on raisonnablement croire que le solliciteur général se montrera indépendant lorsqu'il s'agira de juger un rapport qui, en soi, doit être indépendant? Ne serait-il pas préférable, par égard pour le solliciteur général, que cette enquête se fasse sans son intervention?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, je pense que c'est à moi que s'adressait la question, bien qu'on y ait mêlé certaines autres choses. Je fais confiance au solliciteur général, je crois en son indépendance, et le fait d'avoir qualifié de mensongères certaines déclarations de M. Shulman n'infirme en rien, son indépendance.

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Sophisme.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Le pire que vous ayez présenté jusqu'ici.

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Comme le solliciteur général et le ministre du Travail ont demandé une enquête et que le premier ministre a dit qu'ils considéraient les preuves, et prendrait les décisions, il y a conflit d'intérêts, étant donné qu'ils sont les parties intéressées, s'ils examinent les preuves qui les concernent et s'ils sont à la fois juges et parties. J'espère que le ministre va me répondre. Le premier ministre suppléant ne voit-il pas qu'il y a danger à ne pas instituer un corps judiciaire indépendant en vertu de la loi sur les enquêtes, comme on l'a proposé ce matin, ne serait-ce que pour mettre les choses au point en ce qui concerne le gouvernement?

**M. Sharp:** J'ai l'impression qu'il y a confusion encore une fois au sujet des enquêtes proposées. Deux genres d'enquêtes ont été proposés: l'une par le député de Winnipeg-Nord-Centre, l'autre par le leader du parti conservateur à la Chambre. Pour ce qui est de l'enquête sur les accusations de M. Shulman, relatives à la possibilité d'irrégularités de la part de ministres ou de fonctionnaires, elle a été confiée à l'un des services les plus indépendants qui soient au pays, la Gendarmerie royale du Canada.

**M. Woolliams:** J'estime comme le premier ministre suppléant que la Gendarmerie royale est estimable et indépendante.

### Questions orales

**Des voix:** Bravo!

**M. Woolliams:** Mais tous nous ont répété sans cesse qu'il n'y a pas de preuves au dossier: le premier ministre suppléant, le solliciteur général, le ministre du Travail, les ministres responsables des décisions. Ils évaluent eux-mêmes les éléments de preuve et les résultats de l'enquête qu'ils dirigent eux-mêmes. Le premier ministre suppléant ne voit-il pas le danger qu'il y a à les laisser évaluer la preuve qui les concerne et prendre une décision dans une affaire où ils sont impliqués, c'est-à-dire devenir juge et partie en même temps? N'est-il pas disposé à les soulager de cette charge et à tirer la situation au clair? Il ne peut manquer de voir que le temps est venu de confier l'enquête à une personne indépendante, comme l'ont demandé ce matin de nombreux députés sérieux.

**M. Sharp:** La réponse est non. S'il y a des accusations contre un ministre, c'est à la Chambre qu'il appartient de trancher. Je dis aux députés d'en face que s'ils ont des preuves de ce genre, ils ne devraient pas se fier au député néo-démocrate de l'Assemblée ontarienne pour étayer leurs propres accusations. Qu'ils le fassent, et la Chambre pourra alors effectuer une enquête complète, qui donnera satisfaction à tout le monde.

LES ACCUSATIONS À L'ENDROIT DU SIM—LES MOTIFS DE LA COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA GRC AU MINISTRE DU TRAVAIL—L'ARTICLE PUBLIÉ DANS LE «SUN» DE TORONTO

**M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Il a déclaré mercredi à la Chambre que si l'enquête avait porté sur le ministre du Travail, il n'aurait pas reçu le rapport. Or, comme suivant le numéro d'hier du *Sun* de Toronto, la Gendarmerie royale aurait déclaré que le ministre du Travail faisait l'objet d'une enquête et que, toujours suivant le *Sun*, le chef de cabinet du ministre du Travail, M. Gordon McCaffrey, aurait confirmé le fait, le ministre peut-il expliquer pourquoi le ministre du Travail a été autorisé à voir le rapport? Et cela, en dépit de sa déclaration antérieure voulant que si le ministre du Travail avait fait l'objet d'une enquête, il n'aurait pu voir ce rapport?

● (1140)

**M. Allmand:** Dès que...

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, puis-je répondre à la question concernant l'article du *Sun* de Toronto. Je ne prétendrais pas un seul instant que je reconnaitrais automatiquement la véracité de n'importe quelle nouvelle simplement parce qu'elle a paru dans le *Sun* de Toronto, mais je dirais ceci: Il doit être bien clair pour la Chambre que j'ai prié le solliciteur général lorsque ces affirmations ont été faites par M. Shulman, de demander à la GRC de les vérifier. M. Shulman a fait des déclarations visant divers hauts fonctionnaires. Je ne suis pas tout à fait sûr qu'il ait mentionné des fonctionnaires du Travail. Comme je croyais que c'était peut-être ce qu'il voulait laisser entendre, j'ai voulu que les noms de ces personnes soient lavés de tout soupçon, qu'il s'agisse de fonctionnaires ou d'hommes politiques; et c'est ce que le solliciteur général a fait. Si cela signifie que je fais l'objet d'une enquête, très bien. Je veux que tout soit bien clair. Mais si le député veut dire autre chose, j'aimerais qu'il ait le courage de se lever à la Chambre et de le dire.